



COMPETITION

VOUS VOUS INSCRIVEZ EN TANT QUE :

- Scolaire
- Etudiant [28 ans maximum à la date de l'inscription]
- Actif
- Bienfaiteur | Honoraires
- Dirigeant | Entraîneur

Adhésion 2019 - 2020

1er septembre 2019 au 31 août 2020

1^{ère} adhésion Renouvellement
 L'INSCRIPTION COMPREND : La cotisation omnisport [40 €] - la cotisation section

CHOIX DU SPORT

ECHECS

Etudiants : 110 €

Actifs : 190 €

Enfants : 240 €

TARIF DU SPORT

€

Si déjà licencié,
n° de licence

Mode de règlement :

- Espèces
- Chèque bancaire
- Carte Bancaire
- CAF Ticket loisir - Montant :
- R'éduc-Sport
- Comité d'entreprise Montant
- Coupon Sport

LE CERTIFICAT MEDICAL DOIT PRECISER : LE SPORT ET LA MENTION "COMPETITION"
IL EST OBLIGATOIRE ET DOIT ETRE REMIS LE JOUR DE L'INSCRIPTION

NOM : Prénom : Sexe : F - M
 Date de naissance : / / Nationalité :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Fixe : Portable : Tél Professionnel
 Adresse E-mail : [lisiblement merci] @

POUR LES MINEURS : Mention manuscrite * du représentant légal autorisant la pratique du sport choisi.

Nom du Père Fixe Portable Tél Professionnel
 Nom de la Mère Fixe Portable Tél Professionnel

- J'accepte que mes coordonnées soient diffusées aux partenaires du PUC : OUI NON
- J'autorise le PUC à photographier ou filmer mon enfant ou moi-même lors des activités sportives et à utiliser ces images ou vidéos OUI NON

ATTENTION : AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA FAIT EN CAS D'ARRET DE L'ACTIVITE

Je déclare adhérer au Paris Université Club et demande à être sur la liste de ses membres et m'engage à me conformer aux statuts et au règlement intérieur du Club.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :

Fiche adhérent n°
 Créée ou réactualisée le
 Carte délivrée le
 Observations

Date de l'inscription : / /

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal :

PHOTO
A
AGRAFER
ICI

INFORMATIONS CONCERNANT L'ASSURANCE :

Le PUC vous informe de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance « individuelle accidents ».
 Le PUC vous informe de votre droit d'accès et de rectification des informations collectées qui feront l'objet d'un traitement informatique (art.32.6°, loi n° 78-17 du 06/01/1978). Ce droit d'accès s'exerce auprès du secrétariat du club.